

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2016

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C., DENIS H., Messieurs AGRET R., CHERUEL P., GAUTHIER D., Adjoints

Mesdames BEYNET E., BOUCHE M., PEROT M., Messieurs BESSON S., BENOIT M., MIALHE A., RICHARD B., Conseillers Municipaux

Procurations : RIEU P. à RICHARD B.
AMBLARD E. à MIALHE A.
MARTIN C. à BEYNET E
SAINSON A. à J. DEMANSE

Absent : REBIERE Paul

Secrétaire de Séance : Jacques DEMANSE

PERSONNEL

CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS NON-COMPLET

Suite à la réunion du 25 février 2016 concernant les deux emplois à créer pour le fonctionnement du pôle culturel, il est proposé :

- Un emploi à temps complet pour la fonction de responsable du pôle culturel, gestion de la salle de spectacle et de la médiathèque, correspondant à la filière administrative de catégorie C.

La date d'embauche au 1^{er} juin a été retenue pour permettre à ce responsable de préparer la saison culturelle (programmation de spectacles de 2017), de pouvoir faire les formations nécessaires à la gestion de la médiathèque et spécifiques à la sécurité des spectacles.

Il s'agira d'un contrat d'un an en tant que période d'essai puis un an en tant que stagiaire avant titularisation.

- Un emploi à temps partiel (20h) correspondant à la filière administrative de catégorie C, dont la mission est l'accueil du public, entretien des collections, gestion des prêts et retour, animation.

Le poste est à pourvoir à partir du 1er septembre 2016, contrat d'un an en tant que période d'essai puis un an en tant que stagiaire avant titularisation. La date d'embauche pouvant être repoussée suivant l'avancement des travaux de construction du pôle culturel.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création de ces deux postes.

M. RICHARD demande à Monsieur le Maire si la commune peut financer ces 2 emplois pour un montant prévisionnel de 40 000 €.

Réponse de Monsieur le Maire : M le conseiller Municipal le budget 2016 que vous avez voté présente un excédent de fonctionnement de 228 059 €, cela répond largement à votre interrogation y compris pour les formations liées à ces emplois.

Adopté à la majorité

Ont voté contre : RICHARD B., RIEU P.,

Abstentions : MIALHE A., Mmes PEROT M. et AMBLARD E.

CREATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

Pour faire fonctionner le pôle culturel J.FERRAT, programmation des spectacles et gestion de la médiathèque, la municipalité à la volonté de déléguer ces missions à une association loi 1901.

Cette association à créer est l'office municipal de la culture et du patrimoine composée d'élus et de responsables d'associations culturelles de la commune et de personnes invitées en raison de leur compétence ou leur engagement dans le domaine de la culture.

Des statuts ont été créés et écrits pour justifier de l'existence de cette association.

Composition de cette association, 6 membres de droit, maire, adjoints et conseillers municipaux et 6 membres actifs, responsables d'associations culturelles et personnes invitées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création de l'office municipal de la culture et sur ses statuts.

Adopté à la majorité

Ont voté contre : MIALHE A., Mmes PEROT M. et AMBLARD E.

Ont voté contre : RIEU P., RICHARD B., par rapport à l'article 7 des statuts de l'office municipal de la culture :

« Sont membres de droit :

Le Maire, l'adjoint à la culture et 4 conseillers municipaux désignés par le Maire, pour la durée de leur mandat.

Sont membres actifs :

Le président des associations admis à faire partie de l'O.M.C.P. ou un représentant désigné.

Les personnes invitées en raison de leur compétence ou leur engagement dans le domaine de l'art et de la culture. »

ETAT DE CREANCES IRRECOURVABLES

Les services du Trésor Public nous proposent d'affecter en non-valeur une dette d'un loyer de l'année 2014 d'un montant de 301 € pour la raison suivante :

- Décès de la locataire et succession déclarée négative

En conséquence, un mandat pourrait être émis au compte 6541 afin de régulariser cette créance irrécouvrable.

Adopté à l'unanimité

PRECISIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA TAXE DE SEJOUR

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre dernier, il a été décidé d'instituer une taxe de séjour sur le territoire communal. Cette délibération dans sa forme est incomplète puisqu'elle ne vise aucun article du Code Général des Collectivités Territoriales et de la Loi des finances s'y rapportant.

Bien que le contrôle de légalité, exercé par les services de la Préfecture, n'est émis aucune observation sur cette délibération, et que le délai réglementaire de recours soit dépassé, il est souhaitable de la compléter afin d'éviter tout éventuel contentieux.
Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette nouvelle délibération.

Adopté à l'unanimité

SUBVENTION A ALLOUER AU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DU GARD

Les communes de Villeneuve et Roquemaure nous ont fait part des difficultés financières rencontrées par le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Gard qui assure des permanences juridiques gratuites toute l'année au sein du département.

Dans le souci de maintien de ce service sur le territoire, Mme la Présidente du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Gard sollicite une aide de 2 000 € dont la répartition de cofinancement pourrait être calculée au prorata démographique. La commune de Sauveterre aurait donc à verser la somme de 100 €. Cette subvention pourrait être prise en compte par le budget CCAS au titre des subventions caritatives.

Adopté à l'unanimité

AVIS SUR NOUVEAU PERIMETRE SIVU DU MASSIF DE L'YEUSERAIE

Les services de la Préfecture du Gard nous ont notifié un projet de périmètre du SIVU du massif de l'Yeuseraie. Conformément à la réglementation en vigueur, notre collectivité doit se prononcer sur l'adoption de ce périmètre. Or, les présidents du SIVU des Massifs de Villeneuve les Avignon, de l'Yeuseraie ainsi que du massif du Gardon, nous proposent de prendre une délibération contre ce projet. En effet cette fusion engendrerait, la création d'une très grosse structure nécessitant des moyens administratifs conséquents avec un risque de compromettre la part contributive des communes membres.

Considérant que le devenir des syndicats ne peut se déterminer hors du devenir des EPCI.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur ce nouveau périmètre.

**Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité
Contre ce nouveau périmètre**

AVIS SUR LE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

Les membres du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Grand Avignon ont délibéré favorablement lors de la séance du 28 janvier 2016 pour le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Ce PDU a pour objectifs à court, moyen et long termes : un développement territorial plus harmonieux, un renforcement de l'offre de transports en commun, la sécurisation et la continuité des itinéraires modes ainsi que le maintien de l'attractivité commerciale et le développement économique.

Le PDU donnera lieu à une enquête publique auprès de la population (le 7 juin à Sauveterre) et est préalablement soumis pour avis aux communes.

En résumé il s'agit :

1. D'un projet partagé, plus axé sur la voiture individuelle, d'un changement d'approche du système de mobilité, d'un équilibre entre les modes de mobilité, d'une articulation entre la politique de mobilité et l'urbanisme
2. D'une autre utilisation de la voiture individuelle en intermodalité avec les transports en commun ou sous des formes plus vertueuses envers l'environnement telles que les véhicules électriques, et le covoiturage
3. D'un développement territorial plus harmonieux et respectueux de l'environnement
 - D'un renforcement de l'offre de transport en commun
 - De la sécurisation et la continuité des itinéraires modes pour répondre aux besoins quotidiens
 - Du maintien de l'attractivité commerciale et du développement économique
 - D'un nouveau système de déplacement, en maîtrisant les déplacements automobiles, en redéfinissant la place de chaque mode et reconquérir l'espace public
 - De promouvoir les modes plus respectueux de l'environnement, le transport « durable » est un transport qui ne met pas en danger la santé publique et les écosystèmes
 - De développer une réelle offre multimodale accessible à tous
 - De développer une offre attentive à la voiture
 - De maîtriser les flux
 - D'accompagner le changement sur la durée
 - De souligner l'ambition du projet en matière de qualité de l'air
 - De respecter le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération d'Avignon (PPA)

Monsieur le Maire précise que le PDU est cohérent dans son ensemble et particulièrement dans le respect de l'environnement et du Grenelle II ; Toutefois il convient de signaler des défaillances concernant les communes de Sauveterre et Pujaut sur l'absence pour le moment de projets de ligne de transport en commun.

De plus j'ai relevé que dans le cadre de la gestion des transports scolaires, les élèves de Pujaut et Sauveterre n'ont pas le même service que ceux des autres communes du Grand Avignon et ce à prix égal.

Déjà le Conseil Départemental relevant le prix de l'abonnement de 30 à 70 € et supprimant la ligne du samedi, notre commune a le sentiment d'une baisse de qualité du service.

Le Grand Avignon reprend la compétence pour la rentrée prochaine (car le Conseil Départemental a mis fin à la convention) le prix de l'abonnement pour les collégiens passe à 100 € et les lycéens à 200 €, incluant l'accès au réseau TCRA (Transport en Commun de la Région d'Avignon) alors même que le lien avec ce dernier n'est pas opérationnel.

Nous avons demandé à Monsieur le Président du Grand Avignon que soient mis en place des transports réguliers par la TCRA ou que les utilisateurs obtiennent des compensations financières.

Nous souhaitons fortement l'égalité entre nos territoires et pour nos administrés.

Le Grand Avignon s'est engagé à rétablir au plus tôt la situation évoquée soit dans un premier temps développer le transport à la demande pour nos deux communes et dans un second temps développer l'offre de transport en commun et le transport scolaire sur les deux communes lors de la future négociation de délégation du service public des transports prévue l'année prochaine. Une réflexion sur l'offre est également en cours

Le Conseil Municipal demande à la communauté d'agglomération du Grand Avignon l'installation de lignes supplémentaires ou une compensation financière pour les familles afin de garantir l'égalité des territoires et des citoyens.

Il est donc demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur le PDU.

Adopté à la majorité
Ont voté contre : RICHARD B., RIEU P.,
Abstentions : MIALHE A. BENOIT M. PEROT M. et AMBLARD E.

ATTRIBUTION LOGEMENT RESIDENCE MAYA SEVERIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le logement situé au N° 8 de la Résidence Maya Séverin est libre suite au décès de Mme CLAVEL le 26 décembre 2015.

Après étude des demandes reçues, répondant aux critères de recherches, il a été décidé d'attribuer ce logement à Mme Françoise KORTA BOOS à compter du 1er avril 2016, pour un loyer de 434 € (330 € de loyer + 104 € de charges).

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe de la FERMETURE DE LA TRESORERIE DE ROQUEMAURE :
Fermeture programmée au 31-12-2016.

Monsieur CHERUEL précise la création de places de stationnement rue Marcel Pagnol.
Une zone de 15 places de stationnement sera matérialisée entre le numéro 45 et le numéro 183 de la rue Marcel Pagnol, de chaque coté de la voie. Les tracés seront effectués par une entreprise privée.
Un arrêté permanent a officialisé cette création.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire met fin à la séance.

Le Maire
Jacques DEMANSE

